

LES TRIATHLONS DU COTENTIN 2025

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION



Préambule

Les Triathlons du Cotentin 2025 sont des épreuves organisées par Cherbourg Triathlon, club de Triathlon et des disciplines enchainées. La compétition est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Les règles de course de l'épreuve sont donc celles de la Réglementation Sportive de la Fédération Française de Triathlon.

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s suivant la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

Art.2 : Application

Toutes les épreuves des Triathlons du Cotentin sont soumises à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (FFTri). Toute inscription à l'une des épreuves suppose que le participant a pris connaissance et accepté le règlement de la manifestation (la validation du règlement est indispensable pour la validation finale de l'inscription), celui

de la Fédération Française de Triathlon consultable sur le lien suivant (<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>) qu'il s'engage à respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal.

Art.3 : Inscription et Assurance personnelle Annulation

Les inscriptions se font sur le site internet [Le Dossard - liste des évènements](#) , ainsi que le paiement des droits d'inscriptions et les pass compétitions jusqu'au jeudi 11 septembre 2025, 18h00.

Tous les documents suivants sont à ajouter à votre inscription pour validation :

Type de licence	Catégorie d'âge	Documents à fournir				
		Licence	Pass Compétition	Fiche Info Santé	Questionnaire Santé	Autorisation Parentale
Licencié(e) FFTri Compétition	Majeur(e)	X				
	Mineur(e)	X				X
Licencié(e) FFTri Loisir	Majeur(e)	X	X			
	Mineur(e)	X	X			X
Non licencié(e) FFTri	Majeur(e)		X	X		
	Mineur(e)		X		X	X

Seuls les dossiers complets seront validés.

Les tarifs sont les suivants :

EPREUVE	STATUT	Total payé par le participant	PASS COMPETITION	Assurance annulation facultative
M	Non licencié FFTri	40,00 €	20,00 €	10,00 €
	Licencié FFTri 2025 Loisir	40,00 €	20,00 €	
	Licencié FFTri 2025 Compétition	40,00 €	-	
M Relais type B (équipe)	Non licencié FFTri	60,00 € par équipe	5,00 € par participant non licencié) 5,00 € par participant licencié loisir)	12,00 €
	Licencié FFTri 2025 Loisir			
	Licencié FFTri 2025 Compétition			
XS	Non licencié FFTri	20,00 €	2,00 €	4,00 €
	Licencié FFTri 2025 Loisir	20,00 €	2,00 €	
	Licencié FFTri 2025 Compétition	20,00 €	-	
Jeunes Poussins Jeunes Pupilles	Non licencié FFTri	10,00 €	2,00 €	2,00 €
	Licencié FFTri 2025 Loisir	10,00 €	2,00 €	
	Licencié FFTri 2025 Compétition	10,00 €	-	
Jeunes Benjamins	Non licencié FFTri	10,00 €	2,00 €	2,00 €
	Licencié FFTri 2025 Loisir	10,00 €	2,00 €	
	Licencié FFTri 2025 Compétition	10,00 €	-	

Tous les concurrents peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire à une assurance annulation d'un montant dépendant de l'épreuve concourue, qui permet au concurrent d'être remboursé en cas d'annulation de son fait, quel que soit le motif. Le coût du pass compétition est exclu de la base de remboursement.

En dehors de cette assurance, toute inscription est définitive et non remboursable.

Art.4 : Annulation/ Modification de la manifestation sportive

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours voire d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, si cela s'avère nécessaire.

Si les conditions climatiques ne permettent pas de réaliser l'épreuve de natation en toute sécurité, le format triathlon sera transformé par un format duathlon (Course à pied / vélo / course à pied) :

EPREUVE	Distance Course à pied 1 (m)	Distance Vélo (km)	Distance course à pied 2 (m)
M	10000	40	5000
XS	2500	10	1250
Jeunes Poussins Jeunes Pupilles	500	2	500
Jeunes Benjamins	750	5	750

Il n'y aura pas de remboursement si le participant refuse de participer au duathlon.

En cas d'annulation de la manifestation de la part de l'organisateur pour cas de force majeure indépendant de sa volonté, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Art.5 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

- Pour les non licenciés FFTRI : **une pièce justifiant leur identité**
- Pour les licenciés FFTRI : **leur licence en cours de validité**

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.6 : Règles générales de course

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres.

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel personnel nécessaire à la course dans la zone de transition, pendant le temps d'ouverture de celle-ci. Chaque concurrent est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. **Seuls les concurrents auront l'accès à la zone de transition.** Le port du dossard pour accéder à la zone de transition est donc obligatoire et sera contrôlé.

Après la course, les concurrents devront OBLIGATOIREMENT restituer le matériel mis à disposition par les organisateurs, notamment les colliers de course à pied et les puces permettant le chronométrage. Les puces non restituées seront facturées 25 € aux concurrents concernés.

Le bracelet PUCE devra être porté par le concurrent sur toute la durée de la course, y compris la natation, sur la cheville gauche.

Art.7 : Épreuves combinées

7.1 Formats de course

4 formats de courses sont proposés :

EPREUVE	Âge	Années	Heure départ	Nb de places	Distance Natation (m)	Distance Vélo (km)	Distance course à pied (m)
M	18 et +	2007 et avant	14h	300	1500	40	10000
M Relais type B (équipe)	16 et +	2009 en avant	14h	20	1500	40	10000
XS	12 et +	2013 et avant	10h10 *	200	400	10	2500
Jeunes Poussins Jeunes Pupilles	8-9 10-11	2016 - 2017 '2014 - 2015	11h30	50	100	2	1000
Jeunes Benjamins	12-13	2012 - 2013	12h	50	200	4	1500

Sur épreuve XS, un départ anticipé de 5 min est prévu pour les benjamins (nés en 2013 et 2012) et les minimes (nés en 2011 et 2010)

Des temps limite sont prévus sur les parties natation et vélo sur l'épreuve M, afin de respecter les contraintes préfectorales. Les concurrents dépassant les temps limite seront mis hors course par le corps arbitral.

7.1 Épreuve de natation

La natation se déroule en mer au départ de la plage de Collignon, avec une ou plusieurs boucles suivant la distance (sortie à l'australienne pour le M).

Pour la natation, les concurrents doivent porter un bonnet de bain (à prévoir par le concurrent, non fourni par l'organisation).

La combinaison néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdite si cette dernière est supérieure à 24,5°C. La natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°C.

Comme stipulé dans la réglementation sportive de la FFTri, sont interdits tous accessoires de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison.

7.2 Épreuve de cyclisme

Sur les formats XS et jeunes, les vélos de course et VTT sont autorisés.

Sur le format M, seuls les vélos de course sont autorisés.

Les vélos à assistance électrique sont interdits sur toutes les épreuves.

Les prolongateurs sont autorisés.

Durant la compétition, tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée. Le port du casque à coque rigide reste obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Le dossard devra être porté dans le dos, de façon visible. Le dossard devra être fixé sur la tenue du concurrent par une ceinture porte-dossard UNIQUEMENT (fixé en 3 points minimum).

Le code de la route doit impérativement être respecté (motif de disqualification), le circuit étant partiellement ouvert à la circulation. Il est donc demandé à chacun de serrer la droite de la chaussée pour favoriser les dépassements entre cyclistes et/ ou par d'éventuels véhicules.

Le drafting n'est pas autorisé.

Toute assistance technique est interdite.

7.3 Epreuve de course à pied

La course à pied se déroule dans la zone de Collignon avec plusieurs boucles suivant la distance à effectuer.

Le dossard fourni par l'organisation doit être visible, sur le ventre. Le dossard devra être fixé sur la tenue du concurrent par une ceinture porte-dossard UNIQUEMENT (fixé en 3 points minimum).

Il est interdit aux concurrents d'être suivis et/ou assistés par une tierce personne.

Il est interdit de courir torse nu.

Pour l'ensemble des épreuves, le balisage, ainsi que les indications des bénévoles doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification.

En cas d'abandon, le concurrent devra le signaler le plus rapidement possible auprès d'un bénévole ou d'un officiel de la course.

Art.8 : Pratique en binôme

La réglementation FFTRI 2024 permet de concourir en binôme, permettant ainsi à des pratiquants expérimentés d'accompagner des débutants. Pour cela, les deux concurrents doivent être tous deux inscrits à l'épreuve, ils doivent rester ensemble tout au long de l'épreuve, ils sont classés sur le classement final, mais ne peuvent prétendre au podium. Les concurrents souhaitant s'inscrire en binômes, doivent en informer la

responsable des inscriptions par mail (inscriptions.tricotentin@gmail.com) après s'être tous deux inscrits en ligne.

Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.10 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le parcours et derrière lui (ex : emballage de barres énergétiques), sous peine de sanctions. Le non-respect se traduira par des pénalités ou une disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours course à pied (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Par ailleurs, les organisateurs des Triathlons du Cotentin s'engagent dans une démarche de développement durable tant dans la préparation des épreuves que dans le déroulement de la manifestation.

Vous aussi, concurrents, soyez acteurs et aidez-nous à préserver l'environnement !

Art.11 : Arbitrage

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve.

Dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné ou mis hors course. Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par la réglementation sportive de la FFTRI (consultable sur le site, et le jour de l'épreuve, sur place, au local de retrait des dossards).

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif.

Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, et revêtus de la chasuble officielle, dûment affectés à l'épreuve, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable. Les procédures exactes sont décrites plus précisément dans le règlement de la F.F.TRI.

Art.12 : Remise des prix

L'organisation récompensera pour chaque course :

- Les 3 premiers du classement général (hommes et femmes)
- Le premier homme et la première femme de chaque catégorie

Les récompenses ne pourront être cumulées : S'il est récompensé au classement général, un participant ne pourra être à nouveau récompensé dans sa catégorie d'âge (la récompense associée à la catégorie d'âge ira alors au suivant dans l'ordre d'arrivée)

Art.13 : Droit à l'image

Chaque concurrent, de par son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.